



Mairie déléguée de Damville

Arrêté fixant la date des élections Pour le Comité Social Territorial

Le Maire de Mesnils-sur-Iton

La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et, notamment les articles 9 et 9 bis,

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment les articles 32 et 33,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Considérant que l'effectif est supérieur à 50 agents à compter du 1^{er} janvier 2022 et qu'il convient de créer un comité social territorial hors du renouvellement général,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : la date de scrutin pour l'élection des représentants du personnel au comité social territorial est fixée au 08 décembre 2022.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de Département et affiché dans les locaux.

Fait à Mesnils-sur-Iton, le 11 octobre 2022

Le Maire

Colette BONNARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200084812-20221013-2022-10-01-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2022

